



REUNION LABEL

29 septembre 2009

Présents :

Castel SC, Messanges SS, Natural SL, Dreamlandes Atmosphere, Max Respect Contis, Max Respect St Girons, Ecole de Surf Ondres/Tarnos, ESCF Seignosse, Vieux Boucau, Club de la glisse, Aloha ES, Aquitaine Découverte, L'Agréou ES, Magic Gliss Tao ES, UCPA Port d'Albret, Ecole des Vagues, OSC L'Amélie, Lacanau SC, Carcans Océan SC, SC Presqu'Ile, Surfing Médoc, Big Mama SC, ES Guéthary

Excusés :

English & surf, ES Bakun, ES Quiksilver, Octopuss Gliss, Xperience Glisse

Pascal Bernadet, Président de la Commission Labellisation ouvre la séance en remerciant les personnes présentes pour leur implication dans cette réunion dont l'objectif est double :

- **dresser un bilan de la saison écoulée**
- **proposer des améliorations pour l'année à venir**

Au cours de cette réunion plusieurs points seront donc abordés :

*** Ventilation des comptes Labellisation (Voir document joint)**

Ces comptes font apparaître un excédent de 25 800 € reversé sur le fonctionnement FFS, Cet excédent ne constitue en aucune sorte « un racket » de la Fédération sur les structures labellisées, mais correspond en fait sur des frais Labels imputables sur le service comptable, le service communication, le site Internet,... de la FFS.

*** Bilan des contrôles (voir document joint)**

Un peu plus de 40 contrôles ont été effectués au cours de la saison : 34 ont donné lieu à des rapports écrits, 8 ont consisté en des visites sans rapport écrit.

L'objectif fixé (50 % de structures contrôlées) n'est pas atteint, mais relativement approché. La DTN par la voix de F. PRADIER, s'engage en collaboration avec la Commission Label, à mieux

s'organiser en interne pour atteindre l'objectif fixé.

Au cours de ces contrôles un certain nombre de problèmes sur des structures labellisées ou non labellisées mais utilisant l'image du Label, ont été constatés. Les structures concernées se sont vu notifier l'obligation de rentrer en conformité. La plupart ont régularisé leur situation. Reste néanmoins des problèmes sur Bidart et Tarnos qui nécessiteront certainement une intervention auprès du Maire (demande d'audience).

Ces contrôles n'ont pas soulevé de problèmes d'ordre réglementaire : respect des affichages obligatoires, du nombre d'élèves,...

Toutefois on note :

- l'absence quasi générale de plans de secours pourtant obligatoires. Des propositions seront faites en ce sens par la FFS
- l'absence d'une évaluation précise de retour clientèle : dans un contexte largement concurrentiel, il apparaît important que les structures prennent l'habitude de mesurer le taux de satisfaction de leur clientèle ainsi que le taux de retour de celle-ci d'une année sur l'autre. Il est en effet quasiment impossible de s'assurer sur une visite ponctuelle de la qualité pédagogique de l'enseignement dispensé. Par contre tout indice de satisfaction de la clientèle, réellement mesuré, est révélateur de celle-ci.
- Une grande disparité des structures en terme de moyens et notamment en terme de locaux d'accueil. Dans certains cas le quasi absence de local mis à disposition de la clientèle, nuit à l'image du label (A la décharge de certaines des structures concernées, les contraintes locales - Mairies - qui empêchent toute implantation digne de ce nom). Le débat est donc lancé. Faut-il préciser dans le cahier des charges un espace minimum (abri jardin, algéco de x m²) ? La commission Labellisation est en attente de votre avis. A noter toutefois qu'avant de pénaliser telle ou telle structure, la Fédération s'engagera à intercéder auprès des Mairies concernées, pour les inciter à assouplir leur position.

*** Dotation**

La Fédération s'était engagée à livrer les structures pour les vacances de Pâques. Dans près de 75 % des cas cet objectif a été tenu mais il y a eu quelques bugs. Cette année la Fédération a essayé de livrer directement les structures. Cette opération est coûteuse en temps et en argent. Pourtant on ne peut nier l'importance et le rôle de proximité de la Fédération auprès de ses structures labellisées. Pour l'année prochaine, cette livraison pourrait se faire en fixant, à une date déterminée un point de rendez-vous dans chaque Comité. Outre la livraison de la dotation Label, cela permettrait d'organiser localement des réunions de concertations et d'informations.

La constitution des pacs Label est également abordée. Un bref tour de table fait apparaître des demandes multiples et variées - Difficile dans ces conditions de contenter tout le monde - Les responsables fédéraux émettent l'idée de proposer une liste de produits (PLV et tenue moniteurs), dans lesquelles les structures pourraient choisir et constituer leur dotation en fonction de critères

précis (limite financière entre autres). Une fiche de présentation et de commande de l'ensemble de ces produits, jointe à la demande de Label, permettrait à chacun de faire ses choix.

A la demande suivante « Les Ecoles de Surf accepteraient-elles un partenaire vestimentaire dans le milieu Surf » la réponse quasi unanime des structures est négative. Beaucoup en effet disposent de contrats qui les lient à telle ou telle marque de Surf. Il faut donc chercher ailleurs !!!!

*** Logo « Ecole Française de Surf »**

Le Comité Directeur de la Fédération souhaite donner une cohérence visuelle à sa communication. Les différents logos utilisés (Equipe de France, Ecosurf, label,...) seront tous déclinés à partir du logo fédéral institutionnel. Le logo Label sera donc modifié. Avant la fin de l'année, les structures labellisées recevront ce nouveau logo par Mail en HD.

*** PLV encore.**

Pour éviter les utilisations abusives des supports Labels, certains de ces supports (drapeaux, stickers) porteront l'année de référence.

*** Guide des « Ecoles Françaises de Surf »**

Que ce soit dans des domaines aussi différents que l'emploi (statut des travailleurs indépendants, des auto-entrepreneurs, contrat de travail, l'élaboration de plans de secours, la démarche de qualité au sein d'une structure,...), les responsables d'Ecoles manquent souvent d'informations précises. La Fédération se propose donc d'éditer un document simple et facilement accessible qui essaiera d'apporter toutes les infos nécessaires.

Avant de clôturer la séance par un lunch bien mérité, Pascal BERNADET rappelle toute l'attention et l'intérêt qu'apporte le Comité Directeur de la Fédération à la politique de Labellisation des clubs et Ecoles de Surf. La Fédération veut avoir une action volontariste d'aide et de valorisation aux structures labellisées.

Pour se faire nous devons être plus réactifs que par le passé. L'objectif fixé est de pouvoir dès la fin de l'année :

- officialiser la liste de structures labellisées 2010
- communiquer sur ces structures,
- mettre en oeuvre la fabrication des dotations pour une livraison courant mars.

Le planning est donc serré. Dans les prochains jours vous recevrez la demande Label 2010 pour un retour à la FFS mi-novembre, permettant à la Commission Labellisation de statuer sur les attributions Labels début Décembre.

Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions par avance pour votre implication.

Rapporteur
JP DESTENAVES

Président de la Commission Label
P. BERNADET